



Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 041-254177843-20240611-9_2024_BIS-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre le 11 juin le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération de Blois, sur convocation de M. Christophe DEGRUELLE, Président du Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise.

Nombre de membres en exercice : 45

Date de convocation : 3 juin 2024

Délégués titulaires présents : Stéphane BAUDU – Françoise BAILLY - Henry BOUSSIQUOT- Alain DUCHALAIS - Catherine LE TROQUIER - Jean-Pierre SARRADIN - Philippe VIGIE DU CAYLA - Gilles CLEMENT - Jean-Luc DAUTREMEPUIS - Christian LALLERON - Hélène PAILLOUX- Jean ORTHEAU - Guy KARPOFF - Pascal HUGUET - Vincent ROBIN

Délégués titulaires excusés : - Christophe DEGRUELLE Catherine LHERITIER - Nicolas ORGELET Pierre WARDEGA - Guy VASSEUR - Didier HEITZ - Jean COLY – Frédéric DEJENTE Christian JUSTINE - Astrid LONQUEU - Guy TERRIER - Bernard PANNEQUIN - François BORDE - Pierre BOUQUIN - Patrick CHATENIER - Lionella GALLARD - Guillaume GRISON - Stéphane LEDOUX - Philippe MASSON - Laurent ALLANIC - Jacques BOUVIER - Catherine BLOQUET-MASSIN - Joël NAUDIN - Anne-Marie THOMAS - Yves LECUIR - Christophe HENRY - Jack MÉNAGE - Patrick MARION - Dominique TURPIN - Jean-Marc LABBÉ

Délégués suppléants présents :

Thérèse DAZIN – Marie BRANCHU – Jean-Pierre BRUNET – René CHICOINEAU – Capucine ILHARRAGORRY – Joël RUTARD – Jean-Pierre CHEVESSAND – Jean-Marc MENARD – Françoise CHAMPY – Pascal NOURRISSON – Philippe BEAUJOUAN – Jean-Marc LEROUX

Pouvoirs :

Astrid LONQUEU donne pouvoir à Pascal HUGUET

Jean COLY donne pouvoir à Vincent ROBIN

François BORDE donne pouvoir à Françoise BAILLY

Secrétaire de séance :

Françoise BAILLY

N° 9/2024 – Compte administratif 2023

Rapport :

Compte tenu des restes à réaliser, de 272 120,40 €,

les comptes réalisés en 2023 présentent un résultat cumulé de clôture négatif de – 43 362,06 € (voir documents joints en annexe).

- un déficit cumulé d'investissement de : - 240 066,73 €

- un excédent cumulé de fonctionnement de : + 196 704,67 €

Le président étant absent, il est remplacé par son vice-président M Gilles CLEMENT.

Proposition :

Il est proposé au comité syndical :
- d'adopter le compte administratif 2023.

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 041-254177843-20240611-9_2024_BIS-BF



Décision : adoptée à l'unanimité

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Deguelle', written over a horizontal line.

Christophe DEGRUELLE

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Bailly', written in a cursive style.

Françoise BAILLY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours » citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>